

monsieur l'Orateur, je voudrais adresser cette question à l'un des autres ministres qui pourrait la tenir pour préavis. Le ministre signalera-t-il aux dirigeants d'Air Canada le problème très grave que cause à Edmonton l'horaire d'hiver révisé de cette ligne qui a pour effet de placer cette métropole importante dans un état de demi-isolement?

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER ANNUEL DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 31 octobre, de la motion (page 1677) de l'honorable E. J. Benson (ministre des Finances), de la proposition d'amendement de l'honorable M. Lambert (page 2262) et du sous-amendement de M. Saltsman (page 2276), invitant l'Orateur à quitter le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

[Français]

M. Henri Latulippe (Compton): Monsieur l'Orateur, lors de l'ajournement du débat sur le budget, jeudi dernier, je disais que la Banque du Canada contribuait une somme d'environ trois milliards de dollars à la monnaie et aux billets de banque comme base de masse monétaire en partie touchable et visible.

Quant au crédit financier, il est constitué par des chiffres inscrits dans des comptes de banques, bel et bien fabriqués par les banquiers à l'occasion d'un prêt ou d'une émission d'obligations pour le commerce, l'industrie et les institutions publiques. Ces montants de crédit bancaire—crédit financier d'écritures bancaires—rejoignent actuellement les 24 milliards de dollars, en plus des trois milliards de dollars en billets de la Banque du Canada, ce qui fait environ huit fois plus de crédit bancaire que de crédit visible.

Le crédit visible, monsieur l'Orateur, est constitué des trois milliards de dollars de capitaux bel et bien créés par la Banque du Canada et mis en circulation par l'intermédiaire des banques à charte.

Pendant l'étude de la révision de la loi sur les banques au comité des finances, du commerce et des questions économiques, le ministre des Finances de l'époque (M. Sharp) a bien déclaré que les banques à charte remettaient ainsi de la monnaie de crédit pour des montants considérables pour les besoins de la vie économique nationale.

Quand je lui ai demandé si la Banque du Canada ou le gouvernement pouvait émettre cette monnaie de crédit de 24 milliards de dollars, tout comme les premiers trois milliards de dollars en billets de banque visibles et touchables, il m'a répondu par l'affirmative, mais en ajoutant que la méthode actuelle

était jugée plus satisfaisante, c'est-à-dire de laisser les banques à charte émettre cette monnaie de crédit supplémentaire selon les modes et procédés légalisés par le gouvernement des 264 députés élus par le peuple du Canada.

On peut lire ce dialogue précis entre l'ancien ministre des Finances et moi-même à la page 1732 du compte rendu des délibérations de ce comité.

Quand on connaît, monsieur l'Orateur, l'importance de la monnaie, de l'argent, du crédit et du capital dans la direction et la domination de la vie économique du Canada, quand on sait que les mêmes banques à charte peuvent émettre huit fois plus de crédit-monnaie que la Banque du Canada, soit environ 24 milliards de dollars contre 3 milliards, on comprend vite comment il se fait que, dans la vie courante des affaires, les 300 présidents et directeurs des huit banques à charte du Canada sont en même temps les directeurs des 800 plus grandes compagnies, corporations et institutions millionnaires du Canada.

• (3.30 p.m.)

Alors, monsieur l'Orateur, devant ces faits et ces réalités, on ne peut faire que deux choses dans le système actuel: emprunter du crédit fait par les banques en créant des dettes ou bien arrêter le progrès, restreindre l'activité économique et faire des dettes impayables. Ce sont les seules solutions auxquelles le gouvernement et les particuliers peuvent avoir recours.

C'est pour cela, monsieur l'Orateur, que les municipalités, les commissions scolaires, de même que les gouvernements fédéral et provinciaux sont toujours aux prises avec le manque d'argent ou avec des dettes impayables, à des taux d'intérêt exorbitants.

J'ai en main certains exemples des taux d'intérêt exorbitants exigés des villes, des municipalités, des commissions scolaires, des provinces et du gouvernement fédéral. Au fait, dans le journal *La Presse* du 30 octobre 1968, on pouvait lire ce qui suit:

La ville de St-Jean a vendu une émission d'obligations de \$480,000 à 7½% pour dix ans à une compagnie de placements. Mais la ville ne reçoit que 96% du montant sur lequel elle paye des intérêts, soit \$460,000 environ. Le taux réel de ce prêt revient donc à 8.4% environ. Dans les dix ans, la ville paye \$360,000 en intérêts, soit 75% du plein montant du capital de \$480,000.

Capital \$480,000.
Intérêt \$360,000.

Reçu 96%: \$460,000.

Total \$840,000 de remboursement en capital et intérêt.

Ceci, monsieur l'Orateur, est une absurdité. C'est pour cela qu'au Canada nous n'avons pas d'autre choix que de s'endetter et d'en faire retomber le fardeau sur le dos des commissions scolaires, des municipalités, des provinces et même du gouvernement fédéral.